

De: Conf' Drome <drome@confederationpaysanne.fr>

Objet:  Incendie à Die : entraide face au feu

Date: 8 juillet 2026 à 12:31:27 UTC+2

[Si cette lettre ne s'affiche pas correctement cliquez ici](#)

Urgence Incendie

8 juillet 2026

Incendie majeur en cours dans le Diois

Entraide et Solidarité face au feu

Face à la catastrophe et à la peur, la solidarité locale et départementale s'organise à plein régime, les citoyen·nes se mobilisent et sont exemplaires. Ils assistent et vont même jusqu'à approvisionner les 300 pompiers mobilisés.

La Confédération paysanne de la Drôme s'inscrit dans cette logique d'urgence et participe à centraliser les offres de services et les besoins des agriculteurs victimes de cet incendie.

Ce mail s'adresse à tous les agriculteurs, n'hésitez pas à transférer ce message, même hors du syndicat : **personne ne doit rester seul·e face à cette situation.**

Point de situation (infos de la Préfecture)

L'incendie reste actif et mobilise d'importants moyens de secours.

L'enveloppe du feu est estimée à environ 2 000 hectares. Cette estimation correspond au périmètre concerné par l'incendie et non à

une surface entièrement brûlée.

Plus de 450 sapeurs-pompiers sont engagés, avec le renfort des marins-pompiers de Marseille. 132 pompiers supplémentaires arriveront dès demain. Des moyens aériens (hélicoptère bombardier d'eau, Dash) et des équipes spécialisées poursuivent également les opérations.

La priorité reste la protection des populations et des habitations. Les évacuations préventives de Montmaur-en-Diois et Barsac sont maintenues. Par mesure de précaution, 473 enfants de deux colonies de vacances à Die (Martouret et camping de Valdie) ont également été évacués vers des sites d'accueil sécurisés. Ils ne sont pas en danger immédiat et leurs familles ont été informées.

Les fumées peuvent être transportées sur plusieurs dizaines de kilomètres. Les personnes les plus sensibles (jeunes enfants, personnes âgées, femmes enceintes, personnes souffrant de problèmes respiratoires ou cardiaques) sont invitées à limiter leurs déplacements, éviter les efforts physiques en extérieur et garder portes et fenêtres fermées lorsque les fumées sont présentes.

> [Suivez les infos officielles sur la page facebook de la Préfecture](#)

⚠️ Si les autorités (pompiers, gendarmerie ou mairie) ne sont pas passées chez vous, c'est que votre secteur n'est pas concerné à ce stade.

Merci de ne pas céder à la panique et de suivre uniquement les consignes officielles. Les équipes sur le terrain adaptent les mesures en fonction de l'évolution de la situation.

🙏 Merci de ne pas vous rendre sur le secteur afin de laisser les accès libres aux véhicules de secours.

Les agriculteurs du secteur ont besoin de votre soutien

Des besoins nombreux : Si vous pouvez fournir...

- Places dans bâtiment pouvant accueillir des animaux
- Matériel (débroussailleuses, broyeurs, machines à traire...)
- Hébergement
- Pâtures / fourrage / foin pour ceux qui bougent leurs animaux

sans avoir trouvé de l'herbe

- Coups de mains (débroussailler / élaguer)

Contactez nos référent-es

Pour demander ou apporter de l'aide

- Fanny Christophe (éleveuse à Menglon) : 06 75 22 01 54
- Margot Jobbé duval et Christophe Morantin (éleveurs et maraîchers à Glandage) : 04 75 21 02 74
- Marie-Pascale Abel-Coindoz (éleveuse à côté de Saillans) : 06 26 37 15 20
- Sylvie Taurinya (paysanne à Barsac) : 06 51 32 71 02
- Julie Meurant (éleveuse à Mirabel-et-Blacons) : 06 74 68 32 47

Nous compilons les recherches et offres sur [ce tableau partagé](#).

Mesures de protection renforcées : restriction temporaire des travaux agricoles

La préfète de la Drôme a pris un arrêté préfectoral de restriction temporaire des travaux et activités agricoles afin de limiter tout nouveau départ de feu.

> [Retrouvez le ici, à partir de la page 9.](#)

À compter du 8 juillet, dans les zones classées en risque rouge ou rouge

extrême :

Les travaux de récolte, de fenaison, de fauche, de pressage et de débroussaillage mécanisé sont interdits de 13 h à 20 h.

À moins de 200 mètres d'un massif forestier, les travaux avec des engins à moteur thermique sont interdits toute la journée, sauf dérogation entre 5 h et 9 h sous conditions strictes.

Guide des bonnes pratiques pour les professionnels

Au-delà des obligations réglementaires, adoptez les réflexes de sécurité suivants pour protéger vos exploitations et éviter tout départ de feu:

Entretien et préparation des machines :

Nettoyage régulier : Éliminez les poussières et accumulations de débris végétaux sur les moteurs, radiateurs et prises d'air.

Maintenance : Graissez régulièrement les roulements et organes de transmission. Surveillez les voyants de température et d'échauffement.

Équipement incendie : Équipez chaque machine d'un extincteur (à poudre 2 kg en cabine / à eau pulvérisée 6 L avec additif pour les moissonneuses).

Pratiques de récolte sécurisées :

Stratégie de coupe : Moissonnez en priorité le périmètre de la parcelle pour créer une bande coupe-feu et travaillez « sous le vent ».

Moyens de première intervention : Positionnez systématiquement un tracteur avec déchaumeur attelé (à moins de 100 m) et, si possible, une tonne à eau sur le chantier.

Que faire en cas d'incendie ?

Appelez le 18 ou le 112 en précisant la localisation, le type de culture, la surface menacée et les accès.

Éloignez les personnes et les machines si le feu prend de l'ampleur. Ne pénétrez jamais dans les fumées et gardez une distance de sécurité où vous ne sentez pas le rayonnement thermique.

Si vous intervenez avec votre matériel, contactez le Commandant des Opérations de Secours (COS) dès votre arrivée pour coordonner votre action sous ses ordres.

Soutien aux sapeurs pompiers

Pour alimenter les pompiers et leurs renforts, des collectes de nourriture et matériel de base sont organisées.

Aide logistique

- Si vous pouvez donner des coups de main pour **débroussailler / élaguer** autour des maisons et des fermes, prenez contact avec le CIS de Die : 04 75 21 08 25.

- Les sapeurs-pompiers ont un **besoin urgent d'eau**. Les agriculteurs disposant de grosses citernes ou de tonnes à eau peuvent apporter leur aide en livrant de l'eau directement au poste de commandement. Chaque rotation de camions de pompiers nécessite entre 12 000 et 16 000 litres d'eau au total.

Lieu de livraison : poste de commandement de Die, à proximité de la déchetterie, sur la D93.

Important : avant tout départ, merci d'appeler les pompiers au 04 75 75 98 29 afin de cadencer les arrivées et d'éviter les embouteillages ou les temps d'attente inutiles.

Liste de besoins matériels / alimentaires

- Epicerie sèche (pâtes, riz, sel, poivre, chips)
- Conserves (thon, haricots, sauce tomate, lentilles, sardines)
- Frais (fromage, yaourts aux fruits, jambon blanc, saucisson)
- Fruits et légumes (bananes, pastèques, melon, tomates)
- Autres (eau, sodas, barre de céréales, compotes individuelles, pain de mie)
- Matériel (assiettes carton et couverts jetables, gel douche, lingettes)
- *PAS DE : lait, chocolat*

Points de collecte

- Die, gymnase et devant Intermarché et Super U
- Saillans, salle polyvalente
- Crest, cour de l'école Royannez 17h-19h ([affiche ici](#))

En cas de perte de récolte ou de fond

Les incendies ne sont pas considérés comme calamités agricoles. L'aide de l'État de l'an dernier pour le grand feu des Corbières a été exceptionnelle.

Si vous êtes assurés, contactez votre assurance.

Les paysan·nes non assuré·es : ne restez pas isolés, appelez nos référents.

Appel à témoignages du terrain

Si en tant que paysan·ne, vous êtes ouvert·es à témoigner dans les médias, merci de vous signaler auprès de Anaïs Hammel

(drome@confederationpaysanne.fr / 06 56 68 88 17)

**Pour une Conf' forte, j'adhère ! En ligne
ici :)**

**Adhésion papier ? Téléchargez le bulletin
d'adhésion ici !**

Pour contacter les membres du Comité Départemental de la
Confédération paysanne de la Drôme, retrouvez leurs coordonnées
en cliquant ICI.

Confédération paysanne de la Drôme

Vincent Paltera, co-porte-parole, 06 70 44 28 68

Vincent Delmas, co-porte-parole, 06 07 69 36 25

Alain Sousa, co-porte-parole, 07 68 68 47 38

Anaïs Hammel, animatrice, 06 56 68 88 17 / 04 75 25 21 72

C/o Usine Vivante - 24 avenue Adrien Fayolle - 26400 CREST

<http://drome.confederationpaysanne.fr>

Bureau ouvert les lundis, mardis, jeudis de 8h30 à 12h30 et de
13h30 à 16h30

et les vendredis de 8h30 à 12h30.

**Pour ne plus recevoir cette lettre d'info envoyez-nous
simplement un mail avec "désinscription" en objet.**

This email was sent to gogue.lothon@orange.fr
[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)
cpdrome · 24 avenue Adrien Fayolle · C/o Usine Vivante · Crest 26400 · France